

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

16 AVRIL 2009

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EN FAVEUR DE L'INSERTION DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION DANS LES COURS,
PROGRAMMES ET FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ OU
SUBVENTIONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
DÉPOSÉE PAR **MME AMINA DERBAKI SBAÏ.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS 3

PROPOSITION DE RÉOLUTION EN FAVEUR DE L'INSERTION DE L'HISTOIRE DE
L'IMMIGRATION DANS LES COURS, PROGRAMMES ET FORMATIONS DE L'ENSEI-
GNEMENT ORGANISÉ OU SUBVENTIONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 4

DÉVELOPPEMENTS

L'école est le premier creuset d'intégration et de ce fait doit donner lieu à une attention particulière quant à l'élaboration des programmes. Ici encore, l'évidence doit guider notre raisonnement : notre pays est en constante métamorphose démographique et sociétale, chaque vague d'immigration marque un jalon dans notre histoire, il est impensable que cela ne soit pas retranscrit et transmis comme l'est n'importe quel événement historique. Un cours de l'histoire de l'immigration serait une chronique, mais une chronique où chaque enfant apprendrait à se connaître et à connaître les autres.

Il constituerait une immunisation contre les discours démagogiques et les raccourcis intellectuels, surtout à une époque de grandes turbulences historiques comme celle que nous traversons actuellement.

Ce cours devra d'abord expliquer le phénomène (l'immigration) en lui-même, son aspect fondamental et indispensable dans le peuplement des pays, son aspect naturel dans le comportement des humains, puis il aurait lieu ensuite d'aborder les différents contextes économiques qui ont appelé chaque vague d'immigration, les accords politiques entre les pays d'origine des populations immigrées et notre pays...

Des spécialistes (historiens, politologues, philosophes) mais aussi les personnes issues de l'immigration, la population d'origine belge, les représentants de la société civile et l'ensemble du milieu éducatif sont concernés et doivent être impliqués dans la préparation de ce cours.

Tout ceci servira notamment à donner un caractère rationnel à l'immigration et lui retirer l'aspect péjoratif que lui ont conféré les années où elle a servi de levier électoral.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EN FAVEUR DE L'INSERTION DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION DANS LES COURS, PROGRAMMES ET FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ OU SUBVENTIONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le Parlement de la Communauté française, Considérant que l'école est le premier creuset d'intégration et de ce fait doit donner lieu à une attention particulière quant à l'élaboration des programmes,

Attendu qu'il a été à de nombreuses reprises évoqué la pertinence d'un cours favorisant la tolérance, la lutte contre l'exclusion, la réflexion critique et la connaissance de la société et de la communauté, tant dans ses institutions que dans ses enjeux et valeurs démocratiques,

Attendu qu'il appert des différents textes normatifs actuels qu'une simple insertion dans le programme est possible, compte tenu des missions générales confiées par décret à l'enseignement,

Attendu qu'il importe de souligner l'importance des initiatives liées à la connaissance de l'autre et à la lutte contre l'exclusion tant auprès des enseignants et des élèves que des parents,

Considérant que des mesures concrètes et des incitants seraient nécessaires à la mise en place de tels cours ou programmes,

Considérant que, dans ce cadre, le phénomène de l'immigration, source trop souvent de malentendus, de communautarisme frileux et de refus de l'autre, devrait être expliqué, dans son histoire et ses raisons,

Considérant que les phénomènes d'exclusion, de racisme, de négation de l'autre, de replis culturels vont de pair avec l'émergence de courants politiques fondé sur ces principes,

Considérant le danger que font courir à la démocratie et à la vie en communauté ces divers courants,

Considérant par ailleurs qu'un cours sur l'histoire de l'immigration refonderait la notion de citoyenneté et l'ouvrirait aux réalités du monde actuel, tout en permettant d'intégrer les nouvelles dispositions institutionnelles prises en faveur d'une participation des étrangers non-européens à la vie publique,

Considérant qu'il constituerait une immunisation contre les discours démagogiques et les raccourcis intellectuels, surtout à une époque de grandes turbulences historiques comme celle que nous traversons actuellement.

REAFFIRME la nécessité de proposer aux enseignants et aux institutions scolaires de tous les types et de tous les niveaux une formation spécifique à la notion de citoyenneté responsable, ouverte, critique et tolérante, à l'explicitation de la notion de démocratie, de droits et devoirs du citoyen, intégrant l'histoire et la problématique de l'immigration,

DEMANDE au Gouvernement de traduire cette nécessité en mesures concrètes, en ouvrant le débat et en assurant un suivi normatif adéquat à ce débat,

DEMANDE que dès le début de la législature un débat spécifique soit mené sur ce sujet et que les enseignants, parents et élèves soient impliqués dans ce débat,

APPELLE les autorités de la Communauté française à œuvrer en partenariat étroit avec le secteur associatif, les historiens et les spécialistes des domaines concernés par cette résolution

APPELLE les mandataires actuels et à venir d'inscrire dans leurs priorités de travail ce débat et la mise en œuvre de mesures adéquates pour contrer les menaces et les discours hostiles qui tendent et fragilisent le tissu social et la société multiculturelle dans laquelle nous vivons.

A. DERBAKI SBAÏ